



CSE-Central GRDF du 25 novembre 2020

Déclaration liminaire CGT à l'ouverture de séance

Monsieur Le Président,

PLAN DE FINANCEMENT DE LOI DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La réforme des retraites imposée par surprise au Sénat le week-end dernier

Afin d'atteindre l'équilibre financier des régimes de retraite de base en 2030, le Sénat a adopté :

- De reporter progressivement l'âge d'ouverture des droits jusqu'à 63 ans en 2025
- Accélérer l'allongement de la durée d'assurance nécessaire pour l'accès à une pension à taux plein prévu par la Loi Touraine de 2014 pour atteindre 43 annuités dès la génération 1965.

Cet amendement n'introduit dans la loi de financement de la Sécurité Sociale rien de moins qu'une réforme en profondeur du système de retraites actuel. C'est une provocation indécente alors que plus de 800 000 jeunes, pénalisés par la crise sanitaire, ne peuvent s'insérer dans la vie active, que les licenciements dans les entreprises se succèdent, que le chômage et la pauvreté menacent des centaines de milliers de personnes.

C'est également une proposition purement idéologique et libérale totalement inefficace alors qu'au contraire il faut maintenant réduire le temps de travail en passant aux 32 heures. Il faut, en effet, travailler toutes et tous, moins et mieux et ainsi reconnaître le droit à des départs anticipés avant 60 ans, notamment pour les métiers pénibles.

Députés comme sénateurs, en votant les orientations gouvernementales du PLFSS, détruisent notre Sécurité sociale alors qu'elle nous protège, notamment en matière de retraite, parce qu'elle est fondée sur la richesse produite par le travail et sur la solidarité entre les professions et entre les générations.

La CGT condamne cette manœuvre sénatoriale d'autant plus honteuse qu'elle se produit en pleine crise économique et sociale. Elle exige l'abandon de toute mesure de régression en matière de retraite et que le gouvernement s'exprime clairement en annonçant l'abandon d'un projet rejeté par la majorité de la population mobilisée l'an dernier.

STOP AUX VIOLENCES SEXISTES AU TRAVAIL

Chaque jour ce ne sont pas moins de 10 viols ou tentatives de viols qui se produisent sur un lieu de travail. Dans la continuité de son action engagée en 2019, la CGT exige de nouveaux droits en France tels que :

· La fin de propos et comportements sexistes, par exemple les blagues graveleuses qui instaurent un climat pesant et malsain ou encore les commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire des femmes, n'ont rien à faire dans un cadre professionnel.

Ces propos sexistes ont pour effet d'entretenir la différenciation et la hiérarchisation inacceptables entre les sexes.

·Instaurer la prévention des violences par le biais d'une négociation obligatoire, la mise en place de sensibilisation de tous les salariés, la formation des lignes managériales et le renforcement des droits et des moyens des référents violences dans toutes les entreprises.

·La protection des victimes et leur droit au travail notamment en suspendant ou en délocalisant les agresseurs ou en donnant des moyens supplémentaires pour les femmes victimes de violence par exemple en facilitant la mutation professionnelle, le changement de poste de travail, le droit à des absences rémunérées.

Aujourd'hui c'est la journée mondiale de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, plus que jamais la Direction de GRDF se doit d'avoir au sein de l'Entreprise un projet d'ampleur pour protéger les agents femmes de toutes agression et violences sexuelles et sexistes surtout lorsque l'on sait que des faits sont connus et que CSPD se tiennent à l'heure actuelle sur des faits fautifs de ce type.

La CGT vous le rappelle, Monsieur Le Président, sanctionner un fait fautif avéré est une chose mais protéger la victime en est une autre et GRDF a du chemin à faire en ce sens.

MESURES SALARIALES 2021

3 pas en arrière depuis les 10 dernières années et au prétexte du COVID cette année les employeurs font 10 pas en arrière.

Décidément la seule danse qu'ils connaissent ne va pas de l'avant !!! Pourtant la politique destructrice de l'Entreprise est bien an marche !!!

En résumé, cette pseudo négociation n'est ni plus ni moins une DUE.

Il a été proposé aux Organisation Syndicales une ridicule augmentation du SNB de 0,2%. Honte aux employeurs de traiter de cette façon les électriciens et gaziers engagés chaque jour pour le service public. Non s'en plus d'être indécente, cette proposition d'augmentation du SNB est moindre que l'inflation prévue pour 2021 soit entre 0,6 et 0,8 %.

Depuis plusieurs années, le taux minimum consacré aux augmentations individuelles est de 0,7% pour la première fois les employeurs proposent 0,6%. Mais pire que tout, cette augmentation englobe l'entièreté des augmentations salariales.

Petite question qui me taquine Monsieur Le Président, ces propositions salariales insultantes qu'osent présenter les employeurs, en est-il de même pour les actionnaires de GRDF, leur a-t-on également à eux aussi proposé de baisser drastiquement leurs dividendes ??

APPEL A LA GRÈVE DU 26 NOVEMBRE :

L'énergie en danger !

Le monde de l'énergie est en pleine mutation, l'avenir du secteur énergétique français est menacé.

Sous la contrainte de l'État de manière officielle ou pas, les projets de désorganisations, ou plutôt de destructions sans réel sens politique et sans véritable projet industriel continuent à être orchestrés sous couvert d'une Commission européenne toujours plus libérale en matière du marché de l'énergie.

Et bien que les Français subissent les confinements répétés dont le dernier en date qui nous permet de travailler, de nous agglutiner par milliers dans les transports communs ou encore dans les grandes surfaces mais nous interdits de sortir, de nous cultiver, de faire du sport, nous prive de nos familles et de nos amis, les Directions des deux maisons mères de nos Entreprises s'apprêtent à porter le coup de grâce à nos emplois, à notre Statut National et à ce qu'il reste de nos entreprises de Service Public Électriques et Gazières.

Les Industries Électriques et Gazières et leurs agents ont pourtant démontré et démontrent jour après jour leur rôle central au service de la transition énergétique bas carbone de la France et aujourd'hui, au service de la relance économique du pays. L'heure n'est pas au démantèlement de ces entreprises mais bel et bien à leur consolidation, pour le bien commun et l'intérêt général.

C'est pourquoi les fédérations syndicales représentatives de la branche des IEG ont pris la décision de coordonner leurs actions afin de stopper cette mort annoncée du service public de l'énergie.

Actuellement deux projets destructeurs sont en cours au sein des IEG : Hercule pour EDF et CLAMADIEU pour ENGIE.

La situation dans le groupe EDF est inédite, le projet « Hercule » prévoit la fin de ce fleuron de notre industrie en tant qu'entreprise intégrée. Avec un découpage en deux :

- EDF BLEU : qui reste public avec le nucléaire, l'hydraulique et le RTE.
- EDF VERT : qui sera privatisé avec ENEDIS, EDF Commerce.

Nous ne l'acceptons pas. Nous ne l'acceptons pas d'autant qu'EDF a démontré une nouvelle fois son aptitude à rendre service aux Français durant des périodes de crise.

La situation dans le groupe ENGIE est dans le prolongement d'un pareil découpage, en se séparant des « services » comme suit :

- ENGIE SOLUTION : en préalable en vendant ENDEL et INEO
- NEX ENGIE : avec GRDF, GRT GAZ qui serait livré à TOTAL et/ou des fonds de pension de la Caisse des Dépôts avec bien entendu des licenciements à la clef et la fin du Statut National.

La nouvelle structure du groupe fait peser le risque pour les entités IEG restantes de se faire avaler à la découpe, par des groupes aux appétits féroces et aux moyens conséquents, sans autre finalité que celle d'augmenter leur rentabilité.

L'incertitude plane d'autant plus sur GRDF suite aux annonces de la ministre de la transition écologique du 24 Novembre. Une nouvelle réglementation environnementale, RE2020, entrera en vigueur l'an prochain, qui imposera des réductions drastiques d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui va forcément amener les ménages et autres promoteurs à équiper les constructions neuves avec d'autres solutions de chauffage que le gaz naturel. Actuellement, 21% des maisons neuves et 75% des logements collectifs neufs en utilisent, selon la ministre chargée du logement Emmanuelle Wargon.

Comment la direction envisage de prendre en compte cette décision gouvernementale dans la stratégie de l'entreprise et de son développement projeté du nombre d'abonnés. Quels dispositifs sont donc prévus au niveau de la construction tarifaire pour prendre en compte ces nouvelles mesures ?

C'est bien de vouloir produire du biométhane mais si c'est pour que ces utilisations et usages soient restreints. À force de découper, de restructurer, de spéculer, cela a juste effrayé l'État. Rendant ainsi GRDF acteur énergétique sans avenir.

La CGT a toujours proposé un mix énergétique ou la diversité et complémentarité entre les énergies qui permet de maintenir notre indépendance vis-à-vis du pétrole. Dans plusieurs régions de France comme la

Bretagne et la région PACA cette synergie permet de ne pas surcharger les liaisons électriques permettant une adéquation en production et consommation évitant ainsi un black-out ou des délestages arbitraires. Le lobby renouvelable est-il plus important à travers les bulles spéculatives créées par les financiers et payées par l'ensemble des contribuables à travers l'obligation de rachat de cette production par EDF.

On pénalise le gaz pour maximiser la production et la consommation d'énergie renouvelable subventionnée.

L'incertitude continue de planer quant à l'avenir du secteur hydraulique dont certaines entités pourraient ne pas survivre à une éventuelle mise en place inéquitable des « quasi-régies », c'est le cas de la SHEM par exemple.

Pour ces raisons et face à ces attaques sans précédent, la seule issue est la lutte de tous les Électriciens et des Gaziers afin d'exiger et de revendiquer avec la FNME CGT :

- Retour à des EPIC (Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial) indispensables (Gaz et Électricité), l'arrêt de versement de dividendes avec les éventuels bénéfices reversés au budget de l'État au titre de la transition énergétique. Leurs étendues et leurs rôles sont à examiner dans le détail avec la nécessaire composante «Service Public» (regard sur les missions des filiales), ainsi que sa gouvernance qui devra intégrer des représentants des citoyens et des collectivités locales.
- La mise en place d'un nouveau modèle de facturation basé sur l'empilement des coûts et supprimant les taxes.
- Fin de l'ensemble des marchés et de la mise en concurrence des concessions. Que ce soit la bourse de l'énergie, la concurrence sur les opérateurs, la régionalisation/ métropolisation ou encore les marchés de capacités, d'effacements ou de certificats d'économies d'énergie.
- De s'appuyer sur une R&D et ingénierie, intégrées, qui optimisent les moyens de production, transport, distribution, commercialisation, de façon à rester efficaces et indépendantes vis-à-vis des fournisseurs.
- Création d'un service public de l'efficacité et de la performance énergétique devenant le nouveau service commun des EPIC de l'énergie, au sein du service public de l'énergie.
- Des garanties collectives de haut niveau pour tous dont le Statut des IEG doit être la base minimale qui garantit l'équité au sein des entreprises.
- La garantie du droit d'accès à l'énergie et l'interdiction des coupures d'énergie.
- Une évolution de la fiscalité véritablement dirigée vers la lutte contre le réchauffement climatique.

Une nationalisation à terme de l'ensemble du secteur de l'énergie doit être envisagée.

Monsieur Le Président, pour finir, un peu partout en région des collègues se sont mis en grève et pour certains, le sont encore à l'heure où nous vous interpellons. La mobilisation des gaziers et des piquets de grève s'enchaîne.

À quand des réponses claires M Le Président sur :

- Une reconnaissance du travail fourni au quotidien pour un Service Public de qualité.

- Revendication de 4NR pour tous. Pour rappel un agent de GRDF produit 233000 euros de richesses par an, revaloriser son salaire de 4 NT ne représente que 2,5% de ces 233000euros.
- Une réponse claire sur le paiement de la prime COVID avec un juste versement équitable à toutes et tous qui se sont démenés durant la période du premier confinement.
 - Pourquoi les informations liées au paiement de cette prime, sont-elles si opaques, qu'avez-vous à cacher ?
- La prise en compte des revendications CGT dans les négociations de l'Accord TAD
 - Paiement de la prime URSAFF
 - Prise en charge du matériel à la hauteur de l'investissement que cela représente pour les agents
 - Prise en charge de la restauration méridienne
 - Participation aux frais du domicile, eau, internet, téléphone, box,..
 - Prise en compte des troubles musculosquelettiques

Autant de questions qui restent sans réponse.

À Paris,

Le 25 novembre 2020